

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Durham-Sud, tenue le 5 juin 2023, à 19h00, à la salle des loisirs, sise au 130 rue Principale.

Sont présents :

Madame Sylvie Laval, mairesse
Monsieur Hilarius Peter, conseiller
Monsieur Patrice Godin, conseiller
Monsieur Bernard Martel, conseiller
Madame Ginette Laliberté, conseillère
Monsieur Yvan Courchesne, conseiller
Madame Karine Trahan, conseillère

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse

Est également présente sur place Julie St-Laurent, directrice générale & greffière-trésorière.

2023-06-141 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Karine Trahan
Et résolu unanimement d'ouvrir cette séance à 19 h 03.

Adoptée.

2023-06-142 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
4. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES
 - 4.1 Approbation des comptes à payer
 - 4.2 Bureau municipal fermeture vacances estivales
 - 4.3 Rapport évaluation immeubles municipaux
 - 4.4 Adhésion au programme d'assurance collective de la fédération québécoise des municipalités et à un contrat d'assurance collective
 - 4.5 Formation planification stratégique – Correction de résolution
 - 4.6 Poste de greffière-trésorière adjointe – Fin de probation Vicki Turgeon
 - 4.7 Bureau municipal – Surnuméraire pour remplacement occasionnel
5. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 5.1 Dépôt rapport du mois
 - 5.2 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie / Plan de mise en œuvre / Avis et adoption
 - 5.3 Pompier volontaire – Embauche Robin Cardin
6. TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE
 - 6.1 Dépôt rapports hebdomadaires voirie
 - 6.2 Aménagement pour murets– Achat de blocs de béton
 - 6.3 Tracteur Case Inter 2008 – Réparation chargeur avant
 - 6.4 Faucheuse Kubota - Mise en vente faucheuse
 - 6.5 Patinoire extérieure loisirs – Pose d'un scellant
 - 6.6 Camion Volvo 2007 – Réparation du châssis et du différentiel
 - 6.7 Appel d'offres camion de déneigement – Compensation Martin Ricard
7. HYGIÈNE DU MILIEU, ENVIRONNEMENT ET SANTÉ BIEN-ÊTRE
 - 7.1 Achat de vignette pour bacs – Octroi du contrat
 - 7.2 Contrôle des castors – Mandat La Trappe Extermination
8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
 - 8.1 Règlement #297 modifiant le règlement de zonage #267 afin d'autoriser l'usage maison mobile dans la zone ID-44 – Adoption
 - 8.2 Règlement #298 relatif à l'exercice du droit de préemption sur un immeuble - Adoption
 - 8.3 Lots assujettis au droit de préemption
 - 8.4 MRC Drummond – Modification à l'entente de service d'inspection
 - 8.5 Services professionnels en urbanisme – Mandat SCU Service conseil en urbanisme
9. LOISIRS ET CULTURE
 - 9.1 Contribution Comité loisirs Ste-Christine pour camp de jour
 - 9.2 Fête du 24 juin – Demande d'utilisation des infrastructures municipales
10. COMMUNICATIONS DIVERSES
 - 10.1 MAMH – Programmation TECQ approuvée
11. RAPPORT DES REPRÉSENTANTS

12. RAPPORT DES EMPLOYÉS
13. PÉRIODE DE QUESTIONS
14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Yvan Courchesne
Et résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

Adoptée.

2023-06-143 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Tous les membres du Conseil déclarent avoir lu les procès-verbaux suivants :

- Séance ordinaire du 1^{er} mai 2023
- Séance extraordinaire du 15 mai 2023
- Séance extraordinaire du 24 mai 2023

En conséquence,
Il est proposé par Ginette Laliberté
Et résolu à l'unanimité que les procès-verbaux du mois de mai 2023 soient adoptés tel que rédigés.

Adoptée.

2023-06-144 4. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

4.1 Approbation des comptes à payer

Attendu que les dépenses ont été présentées aux membres du Conseil lors de la préséance ;

En conséquence,
Il est proposé par Hilarius Peter
Et résolu que le conseil municipal approuve les listes de dépenses suivantes :

Comptes à payer, pour un total général de	109 622,30 \$
Paiements par dépôt direct, pour un total général de	43 878,91 \$
Comptes payés, pour un total général de	40 228,70 \$

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Julie St-Laurent, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Julie St-Laurent

2023-06-145 4.2 Bureau municipal – Fermeture vacances estivales

Il est proposé par Patrice Godin
Et résolu que le bureau municipal soit fermé du 23 juillet au 5 août 2023.

Adoptée.

2023-06-146 4.3 Rapport évaluation immeubles municipaux

Il est proposé par Hilarius Peter
Et résolu que le conseil prenne acte du rapport d'évaluation transmis par la firme SPE Valeur assurable.

Que le montant des assurances sera révisé à une date ultérieure.

Adoptée

2023-06-147

4.4 Adhésion au programme d'assurance collective de la fédération québécoise des municipalités et à un contrat d'assurance collective

Attendu que la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la « FQM ») a mis sur pied un programme d'assurance collective régi par l'un de ses règlements (le « Programme »);

Attendu qu'à cette fin, la FQM a procédé à un appel d'offres portant le numéro FQM-2021-002 en date du 5 juillet 2021;

Attendu que pour donner suite à ce processus d'appel d'offres, la FQM est devenue Preneur d'un contrat d'assurance collective auprès de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie (ci-après : le « Contrat »);

Attendu que la FQM a mandaté sa filiale FQM Assurances Inc., courtier en assurance collective, le mandat de veiller à l'application du Contrat et de conseiller les municipalités, leurs fonctionnaires et employés et les membres des conseils municipaux quant à toutes questions où un permis de courtier est nécessaire en vertu de la *Loi sur la distribution de produits et de services financiers*, c. D-9.2;

Attendu qu'en vertu du *Code municipal du Québec* et de la *Loi sur les cités et villes*, une municipalité, une MRC ou un organisme municipal peut adhérer au bénéfice de ses fonctionnaires et employés, à un contrat d'assurance collective dont le Preneur est la FQM;

Attendu que le Contrat est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022;

Attendu que le Contrat est renouvelable automatiquement à toutes les années;

Il est proposé par Ginette Laliberté
Et résolu :

Que la Municipalité de Durham-Sud adhère pour le bénéfice de ses fonctionnaires et employés au Programme et soit régi par le Contrat en date du 1^{er} septembre 2023 ;

Que la Municipalité de Durham-Sud paie les primes afférentes à l'année de couverture ainsi que toutes les primes et ajustement de primes pour chaque année d'assurance subséquente ;

Que la Municipalité de Durham-Sud respecte les termes et conditions du Programme et du Contrat ;

Que la Municipalité de Durham-Sud maintienne sa participation au Programme en souscrivant, sans formalité additionnelle, à tout contrat d'assurance collective conclut par la FQM pour donner suite à un appel d'offres en remplacement du Contrat et en y respectant les termes et conditions ;

Que la Municipalité de Durham-Sud maintienne les couvertures d'assurance prévues au Contrat ou à tout contrat le remplaçant, et ce, jusqu'à ce que la Municipalité mette fin, conformément au Règlement, à sa participation en transmettant à la FQM un préavis écrit d'au moins un (1) année mentionnant son intention de ne plus participer au Programme ;

Que la Municipalité de Durham-Sud donne le pouvoir à son directeur général d'accomplir tout acte et de transmettre tout document découlant de l'adhésion de la Municipalité au Contrat ou à tout contrat le remplaçant ;

Que la Municipalité de Durham-Sud autorise FQM Assurances Inc. et toute firme d'actuaire conseil désignée par cette dernière, à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels ;

Que la Municipalité de Durham-Sud accorde à FQM Assurance Inc. et toute firme d'actuaire conseil désignée par cette dernière, le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective ;

Que la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre ;

Que la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre résolution accordée antérieurement portant sur le même objet que la présente résolution, sans autre avis.

Adoptée.

2023-06-148 4.5 Formation planification stratégique – Correction de résolution

Considérant que la Municipalité de Ste-Christine n'a pas participé à la formation de planification stratégique ;

Il est proposé par Ginette Laliberté

Et résolu que la Municipalité de Durham-Sud assumera seule les frais de formation au coût de 1500,00\$, frais de déplacement et taxes en sus.

Que la présente résolution annule et remplace la résolution # 2023-03-51.

Adoptée.

2023-06-149 4.6 Poste de greffière-trésorière adjointe – Fin de probation de Vicki Turgeon

Considérant l'entrée en fonction de Mme Turgeon le 20 mars 2023 ;

Considérant que les qualifications de Vicki Turgeon ont été jugées suffisantes et satisfaisantes pour occuper le poste de greffière-trésorière adjointe ;

Il est proposé par Patrice Godin

Et résolu de mettre fin à la période probatoire de Vicki Turgeon et de confirmer sa permanence à ce poste.

Au surplus, d'autoriser l'achat d'une chaise ergonomique sur mesure pour un montant maximum de 1200,00\$.

Adoptée.

2023-06-150 4.7 Bureau municipal – Surnuméraire pour remplacement occasionnel

Considérant qu'il y a lieu d'embaucher un ou une surnuméraire pour remplacer occasionnellement soit à la réception ou au poste de greffière-trésorière adjointe ;

Il est proposé par Yvan Courchesne

Et résolu d'autoriser la directrice générale à recruter et à embaucher un ou une surnuméraire en prévision de remplacement occasionnel, pour un taux maximum de 30,00\$ de l'heure.

D'autoriser la directrice générale à offrir une formation à la personne recrutée.

Adoptée.

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1 Dépôt rapport du mois

Le directeur du service incendie dépose le rapport mensuel des activités du service incendie.

Adoptée.

2023-06-151 5.2 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie / Plan de mise en œuvre / Avis et adoption

Attendu qu'en vertu de l'article 29 de la Loi sur la sécurité incendie qui stipule que le schéma de couverture de risques incendie doit être révisé suivant son échéance ;

Attendu que la MRC de Drummond a procédé à la révision de son Schéma de Couverture de Risques Incendie (SCRI) au cours de l'année 2022 ;

Attendu que la MRC a soumis à toutes les municipalités de son territoire les propositions et objectifs que ces dernières devront respecter et appliquer tels que formulés également dans le projet de plan de mise en œuvre ;

Attendu qu'en vertu des articles 15 et 16 de la Loi sur la sécurité incendie, les municipalités doivent donner un avis favorable et adopter le plan de mise en œuvre en transmettant une résolution en ce sens à la MRC ;

Il est proposé par Bernard Martel
Et résolu :

De donner un avis favorable aux propositions et objectifs de la MRC tels que formulés dans le projet de schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie.

D'adopter le plan de mise en œuvre applicable au territoire de la Municipalité ainsi que de respecter et de réaliser celui-ci lorsqu'il sera en vigueur.

Adoptée.

2023-06-152 5.3 Pompier volontaire – Embauche de Robin Cardin

Considérant l'intérêt de Robin Cardin pour revenir à titre de pompier volontaire au service incendie ;

Il est proposé par Hilarius Peter
Et résolu d'embaucher Robin Cardin (lieutenant) selon le taux horaire établi à l'annexe salariale des pompiers.

Adoptée

6. TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE

6.1 Dépôt rapports hebdomadaires du mois

Le responsable des travaux publics dépose les rapports hebdomadaires des activités du service.

Adoptée.

2023-06-153 6.2 Aménagement pour murets – Achat de blocs de béton

Considérant la suggestion des employés de voirie pour procéder à l'aménagement de deux murets ;

Considérant qu'il y a lieu d'acheter 34 blocs de béton à la carrière Acton pour cet aménagement et blocs supplémentaire en prévision d'un mini-entrepôt ;

Il est proposé par Yvan Courchesne
Et résolu d'autoriser l'achat de 34 blocs de béton pour une dépense totale de maximum 1700\$.

Adoptée.

2023-06-154 6.3 Tracteur CASEI Inter 2008 – Réparation chargeur avant

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la réparation du chargeur avant du tracteur CASE Inter 2008 ;

Il est proposé par Hilarius Peter
Et résolu d'autoriser ladite réparation pour un coût approximatif de 3250,00\$ taxes en sus, auprès de l'entreprise Atelier d'usinage R.B.B. inc.

Adoptée.

2023-06-155 6.4 Faucheuse Kubota 2019 - Mise en vente

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la mise en vente de la faucheuse Kubota 2019 DM 2028 ;

Considérant qu'à la suite d'une évaluation, la valeur estimée est de 10 500\$;

Il est proposé par Yvan Courchesne
Et résolu de procéder à la mise en vente de la faucheuse Kubota au prix de 10 500\$.

Que cette offre de vente soit affichée sur le site internet de la municipalité et dans les revues spécialisées en machinerie agricole.

Adoptée.

6.5 Patinoire extérieure loisirs – Pose d'un scellant

Considérant la soumission reçue de l'entreprise Alain Deauphinois pour la pose d'un scellant à appliquer sur la nouvelle patinoire ;

Il est proposé par
Et résolu d'accepter la soumission #186614 au montant de 3200,00\$ taxes en sus.

Reportée.

2023-06-156 6.6 Camion Volvo 2007 – Réparation du châssis et du différentiel

Considérant que le camion de déneigement Volvo 2007 nécessite quelques réparations pour assurer sa remise à la route ;

Considérant les soumissions #258 et #259 soumises par le garage Louis Lafleur inc. ;

Il est proposé par Hilarius Peter
Et résolu d'accepter la soumission #258 au montant de 13 007,10\$ pour la réparation du châssis et la soumission #259 de 5 590,05\$ pour la réparation du différentiel.

Adoptée.

2023-06-157 6.7 Appel d'offres camion de déneigement – Compensation Martin Ricard

Il est proposé par Patrice Godin
Et résolu d'offrir une compensation de 60,00\$ de l'heure à Martin Ricard (Excavation Yergeau inc) pour l'analyse des soumissions reçues pour l'appel d'offres d'acquisition d'un camion de déneigement.

Adoptée.

7. HYGIÈNE DU MILIEU, ENVIRONNEMENT ET SANTÉ BIEN-ÊTRE

2023-06-158 7.1 Achat de vignette pour bacs – Octroi du contrat

Considérant la soumission reçue de l'entreprise REVO pour l'achat de 1000 vignettes pour conteneurs au montant de 1800,00\$;

Il est proposé par Patrice Godin
Et résolu d'accepter la soumission soumise de REVO au montant de 1800,00\$ (1,80\$ l'unité).

Adoptée.

2023-06-159 7.2 Contrôle des castors – Mandat La Trappe Extermination

Attendu que la Municipalité de Durham-Sud doit veiller au libre écoulement des eaux sur l'ensemble de son territoire ;

Attendu que les constructions de castor peuvent, périodiquement, menacer les infrastructures humaines ou inonder des terres privées ;

Attendu qu'avant de capturer un castor, des techniques d'interventions préventives sont privilégiées ;

Il est proposé par Karine Trahan, appuyé par Hilarius Peter
Et résolu de retenir les services de M. André Valiquette (La Trappe extermination) pour la capture de castor ;

Il est également résolu que le mandataire exercera ses fonctions sur les propriétés de la municipalité de Durham-Sud aux conditions suivantes :

- Le trappeur s'engage à avoir tous les permis, formations et autorisations requise par les lois en vigueur en matière faunique ;
- Le trappeur s'engage à respecter toutes les lois et règlements encadrant la capture des castors par le trappage et les normes généralement reconnues dans le cadre d'un programme de

déprédation du castor ;

- Le trappeur s'engage, à la demande de la Municipalité, à capturer les castors présents dans un secteur précis, et ce dans les meilleurs délais ;
- Le trappeur s'engage à tenir un registre des captures effectuées avec cartes, plans ou données GPS et de le fournir à la Municipalité mensuellement, s'il y a lieu ;
- Le trappeur s'engage, après la capture des castors, à informer la Municipalité s'il y a lieu de procéder au démantèlement d'un barrage pour laisser libre cours à l'écoulement des eaux ;
- Le trappeur s'engage à produire une facturation mensuelle à la Municipalité, s'il y a lieu ;
- Le trappeur s'engage à fournir les pièges, le véhicule et tout autre outil et matériel nécessaires au mandat ;
- Le trappeur s'engage à prendre des photos et émettre un rapport pour la Municipalité ;
- Le trappeur s'engage à tenir la Municipalité indemne de dommages physiques ou de toutes autres responsabilités découlant du mandat ;

Il est également résolu que la Municipalité de Durham-Sud s'engage à :

- Payer à M. André Valiquette (La Trappe extermination) au taux horaire de 90,00\$ et les frais de déplacement de 125,00\$;

Il est finalement résolu que le mandat est d'une durée d'un an et qu'il pourra être résilié à la demande de l'une ou l'autre des parties avec un avis préalable de 30 jours.

Adoptée

8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2023-06-160

8.1 Règlement #297 modifiant le règlement de zonage #267 afin d'autoriser l'usage maison mobile dans la zone ID-44 – Adoption

Attendu l'adoption du premier projet de Règlement no 297 le 3 avril 2023, modifiant le règlement de zonage no 267 afin d'autoriser l'usage maison mobile dans la zone ID-44;

Attendu l'adoption du premier projet de règlement à la même séance que l'avis de motion;

Attendu la tenue d'une assemblée publique de consultation le 1er mai 2023, portant sur le premier projet de Règlement no 297;

Attendu l'adoption sans changement, du deuxième projet de Règlement no 297 modifiant le règlement de zonage no 267 afin d'autoriser l'usage maison mobile dans la zone ID-44, lors de la séance du 1er mai 2023;

Il est proposé par Yvan Courchesne

Et résolu d'adopter le Règlement no 297 modifiant le règlement de zonage no 267 afin d'autoriser l'usage maison mobile dans la zone ID-44, tel que déposé et comme s'il y était ici au long reproduit.

Adoptée.

2023-06-161

8.2 Règlement #298 relatif à l'exercice du droit de préemption sur un immeuble - Adoption

Considérant l'avis de motion donné par le conseiller Yvan Courchesne à la séance ordinaire du 1^{er} mai 2023 ;

Attendu que le projet de règlement #298 a été déposé et présenté lors de cette même séance ;

Attendu l'avis public émis le 4 mai 2023 ;

Il est proposé par Yvan Courchesne

Et résolu d'adopter le règlement #298 relatif à l'exercice du droit de préemption sur un immeuble tel que présenté et comme s'il y était ici au long reproduit.

Adoptée.

2023-06-162

8.3 Lots assujettis au droit de préemption

Attendu le règlement #298 encadrants le droit de préemption sur un immeuble sur le territoire de Durham-Sud ;

Attendu que le droit de préemption permet à la Municipalité de Durham-Sud d'acheter en priorité sur tout autre acheteur, certains immeubles ou terrains afin d'y réaliser des projets au bénéfice de la communauté ;

Attendu que la Municipalité souhaite identifier des terrains et immeubles visés par le droit de préemption ;

Il est proposé par Patrice Godin

Et résolu que les lots 5 982 286, 5 982 241, 5 982 238 et 5 983 252 du cadastre du Québec, soient visés par un avis d'assujettissement au droit de préemption selon le règlement #298 pour fins municipales (Aux fins de logement social, de construction et d'aménagement d'infrastructures municipales et de voies publiques, de création de parcs et d'espaces publics, de réserves foncières, d'équipement collectif, d'équipement institutionnel, d'habitation et de conservation d'immeuble d'intérêt patrimonial) et ce, pour une période de 10 ans.

Que la greffière ou la greffière adjointe soient autorisées à signer pour et au nom de la Municipalité de Durham-Sud, tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision, comprenant les mandats d'exécution du notaire.

Adoptée.

2023-06-163

8.4 MRC Drummond – Modification à la l'entente de service d'inspection

Attendu que la MRC de Drummond et la Municipalité de Durham-Sud ont signé, en vertu de l'article 569 et suivants du Code municipal du Québec, un premier protocole d'entente pour des services d'inspection en 2004, que celui-ci a été remplacé par l'entente signée le 9 mars 2010 et qui a été remplacé par l'entente signée le 25 août 2020 ;

Attendu que les Municipalités de St-Félix-de-Kingsey, de St-Edmond-de-Grantham et de Durham-Sud ont signé, en vertu de l'article 569 et suivants du Code municipal du Québec, un protocole d'entente pour des services d'inspection en 2023 ;

Attendu que la signature de ladite entente vient modifier le point 3.6 de l'addenda comprise dans l'entente signée le 25 août 2020 entre la MRC de Drummond et la Municipalité de Durham-Sud ;

Il est proposé par Hilarius Peter

Et résolu :

D'autoriser la modification du point 3.6 de l'addenda, tel que mentionné ci-dessous :

3.6 AVIS D'INFRACTION ET REPRÉSENTATION

L'inspecteur en bâtiment et en environnement de la MRC est responsable de préparer les avis d'infraction relativement aux règlements qu'il applique, de les transmettre et d'en faire le suivi. Il collabore à l'élaboration ou prépare les constats d'infraction.

Au surplus, en responsabilité partagée, l'inspecteur (trice) en bâtiment et en environnement qui sera embauché (e) via l'entente intermunicipale entre St-Edmond-de-Grantham, St-Félix-de-Kingsey et Durham-Sud, est autorisée à rédiger des avis d'infraction, des constats d'infractions et les suivis qui s'imposent afin de faire respecter lesdits règlements.

La responsabilité incombe à l'inspecteur qui constate une infraction aux règlements cités au point 1 de l'Annexe A.

D'autoriser la signature de l'entente intitulée « Protocole d'entente intermunicipale concernant des services d'inspection » par Mme Christine Labelle, directrice générale & Mme Stéphanie Lacoste, préfète, pour et au nom de la MRC de Drummond ainsi que par Mme Sylvie Laval, mairesse & Mme Julie St-Laurent, directrice générale, pour et au nom de la Municipalité de Durham-Sud ;

De transmettre le protocole d'entente à la MRC de Drummond pour signature ;

D'abroger tous les protocoles d'ententes intermunicipales concernant des services d'inspection traitant des mêmes objets, sauf l'entente conclu avec St-Félix.

Adoptée.

2023-06-164 8.5 Services professionnels en urbanisme – Mandat SCU Service conseil en urbanisme

Considérant l'offre de services soumise de SCU pour un accompagnement divers relié à l'urbanisme ;

Il est proposé par Hilarius Peter
Et résolu d'accepter l'offre de services de SCU Service conseil en urbanisme au taux horaire de 100\$ pour un montant maximum de 2000,00\$, frais et déplacement (0,60\$/km) et taxes en sus.

Adoptée.

9. LOISIRS ET CULTURE

2023-06-165 9.1 Contribution Comité loisirs Ste-Christine

Considérant la demande de contribution (camp de jour) du Comité des loisirs de Ste-Christine pour les frais associés à la prise en charge des enfants de Durham-Sud ;

Il est proposé par Karine Trahan
Et résolu d'offrir une compensation de 2000,00\$ pour contribuer à la prise en charge des enfants de Durham-Sud pour le camp de jour de 2023.

Adoptée

2023-06-166 9.2 Fête du 24 juin – Demande d'utilisation des infrastructures municipales

Considérant la demande d'utilisation des infrastructures municipales du comité des loisirs de Durham-Sud pour la fête du 24 juin ;

Il est proposé par Karine Trahan
Et résolu d'autoriser le comité des loisirs à utiliser des espaces et des équipements municipaux tels que : terrain de baseball, salle des loisirs, cabane des patineurs, jeu gonflable, plateforme 8 X 16 et barrières de sécurité.

Adoptée

10. COMMUNICATIONS DIVERSES

2023-06-167 10.1 MAMH – Programmation TECQ approuvée

La mairesse mentionne que la municipalité a reçu l'approbation de la programmation TECQ version 3 pour les travaux prévus sur le 12^e Rang Est.

11. RAPPORT DES REPRÉSENTANTS

12. RAPPORT DES EMPLOYÉS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

2023-06-168 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Karine Trahan
Et résolu que la séance soit levée à 20 h 00.

Adoptée.

Sylvie Laval
Mairesse

Julie St-Laurent
Directrice générale & greffière-trésorière

Je, Sylvie Laval, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Sylvie Laval, Mairesse